



Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

Siège social : G.O.MED. - 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 31 - Fax : 01 40 54 00 66

E-mail : snmhf@club-internet.fr - Site : www.snmhf.org

L'HOMÉOPATHIE MENACÉE URGENT : MOBILISEZ-VOUS

Les députés vont, prochainement, être appelés à voter une franchise de 0,50 € sur toutes les boîtes de médicaments prescrites.

Le prix des médicaments homéopathiques est faible, le taux de remboursement est à 35%. Avec 0,50 € imputés sur cette prise en charge, le remboursement est réduit à presque rien. Par exemple, le tube homéopathique coûte 1,82 €. Avec 35% de remboursement et 0,50 € de franchise, le remboursement par l'Assurance Maladie serait de 0,13 €....

Cette mesure porte une grave atteinte à votre liberté de choix thérapeutique et à l'égalité devant la santé à laquelle vous avez droit.

Pour s'opposer à cette franchise sur les médicaments homéopathiques, saisissez votre député car c'est lui qui vote la Loi et envoyer lui le message suivant :

" M, Mme

Pour limiter le déficit de l'Assurance-maladie et pour financer la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, le gouvernement vous demande de voter une franchise de 0,50 € sur chaque boîte de médicament. Pour me soigner et soigner mes proches, j'ai fait le choix de consulter un médecin qui me prescrit des traitements homéopathiques. Les médicaments homéopathiques sont beaucoup moins chers que les autres médicaments. Le tube homéopathique que prescrit mon médecin coûte 1,82 €. Il est remboursé à 35%, soit 0,63 €. Si cette franchise était imputée sur ce remboursement, celui-ci ne serait plus que de 0,13 €, soit un taux de 7,5%.

Cela équivaut à un quasi déremboursement. Or, payant les mêmes cotisations que tout le monde, je considère avoir les mêmes droits que tout le monde et notamment celui du libre choix thérapeutique qui serait remis en cause par ce déremboursement de fait. L'égalité devant la loi, ce principe sacré de la République, serait ainsi remis en cause.

M, Mme,, je vous demande d'amender ce projet du gouvernement et de proposer une modulation de cette franchise en fonction du prix des médicaments.

Je vous prie d'agréer, M, Mme....., l'expression de ma considération.

Vous pouvez contacter votre député, soit

- A sa permanence locale,
- En lui écrivant à l'Assemblée Nationale :
M, Mme (*nom du député*)
126, rue de l'Université
75355 Paris SP 07
- En lui envoyant un courrier électronique
Vous trouverez son adresse mail sur le site Internet de l'Assemblée Nationale :
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/comm3.asp>

Avec copie au :

- Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN – 14, Avenue Duquesne – 75350 PARIS CEDEX 07 RP – roselyne.bachelot@sante.gouv.fr
- Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, Palais de l'Élysée – 55, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS – (transmission de votre courrier par voie électronique : <http://www.elysee.fr/ecrire/index.html>)